



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 mai 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	12 mai 2015
Date d'affichage de la convocation	12 mai 2015
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	CREPEL Vincent
PEILA-BINET Carine	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	LEPEIGNEUL Christine
GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine	MARTEL Laurence
ROLLAND Dominique	POUESSEL Murielle (arrivée plus tard)	

Etait absent : LEBRETON David

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
 2. Compte-rendu des Conseils municipaux du 16 et 28 avril 2015
- COMMANDE PUBLIQUE**
3. Mairie – Présentation de l'avant-projet par le maître d'œuvre
 4. Décisions – Informations
 - a. Matériel espaces verts : achat d'un broyeur
 - b. Recensement de la population
 - c. Réunion du 5 mai 2015 organisée par le Scot* du Pays de Brocéliande : Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADDs)
 - d. Retour sur la formation urbanisme relative à l'aménagement durable
 5. Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mme Christine BOUGAULT, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Compte-rendu des conseils municipaux du 16 et 28 avril 2015

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu des séances du 16 et du 28 avril 2015 au vote.

Le compte-rendu du 16 avril 2015 est adopté à la majorité des présents (Blandine RÉGEARD, n'étant pas présente à cette séance, souhaite s'abstenir).

Le compte-rendu du 28 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

2015/30 - Mairie – Présentation de l'avant-projet par le maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil municipal, il avait été présenté par Mr Alain LE BOURLAIS, architecte, et Mr Jean-Pierre GOBIN, bureau d'études, l'avant-projet sommaire relatif à la réhabilitation-extension de la mairie.

Le projet de plan intérieur de la mairie avait été adopté à l'unanimité.

Le choix définitif sur l'architecture extérieure avait été reporté en raison de l'hésitation sur le choix de couverture (toit à 2 pans ou toit plat).

Messieurs Alain LE BOURLAIS et Jean-Pierre GOBIN nous présentent différentes esquisses avant de répondre aux questions : toit à 2 pans avec enduit beige ou gris et toit plat à enduit beige ou gris.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose de voter le choix de l'architecture extérieure et sa couleur, à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

Toit à 2 pans	: 3 voix	Couleur beige	: 2 voix
Toit plat	: 9 voix	Couleur grise	: 10 voix
Bulletin blanc	: 1	Bulletin nul	: 1

Dans le cadre de l'extension de la mairie, le conseil municipal CHOISIT à la majorité, une couverture à toit plat avec un enduit de couleur grise.

A ce stade de l'opération, il convient que l'avant-projet définitif (APD) soit approuvé par le Conseil Municipal avant que les études se poursuivent, notamment pour le dépôt de la demande de permis de construire et l'élaboration du cahier des charges pour la consultation des entreprises de travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet définitif (APD)
- autorise Mr Le Maire, ou en son absence, l'un des adjoints, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Arrivée de Murielle POUESSEL à 21h30

DÉCISIONS – INFORMATIONS

► Dans le cadre du projet de réhabilitation-extension de la mairie, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis pour la réalisation d'une étude thermique sur l'extension, a été envoyé par Accord Thermique représenté par Mr TARDIVEL Michel de Plérin, pour la somme de 741,67 € HT, soit 890 € TTC.

▶ a. Matériel espaces verts : achat d'un broyeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service technique sollicite l'acquisition d'un broyeur afin de débroussailler les accotements, les terrains comme le lotissement les Forges, le terrain kermesse, le circuit des courses cyclistes, les entrées d'agglomération....
Ce broyeur s'adapterait au tracteur-tondeuse.

Pour information :

- le coût du débroussaillage de 2014 était de 1 583,55 € ;
- cette acquisition n'était pas prévue au budget 2015. L'opération 126 « matériel espaces verts » d'un montant de 4 500 € prévoyait l'achat de taille-haie et sécateur électriques, une batterie polyvalente et une perche élagueuse. Une décision modificative sera nécessaire en cours d'année ou bien certains achats seront reportés.

Le conseil municipal DONNE un avis favorable à l'achat d'un broyeur auprès de DUVAL Frères d'Iffendic, pour un montant de 2 060 € HT (broyeur : 1 780 € + déplacement latéral : 280 €) mais préconise une démonstration sur place en présence du responsable service technique et quelques élus. Le fait d'adapter le broyeur sur le tracteur-tondeuse interroge...

▶ b. Recensement de la population

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'INSEE l'informant que le dernier recensement de la population a eu lieu en 2011 et que le prochain aura lieu en 2016, soit du 21 janvier au 20 février.
La préparation de l'enquête de 2016 démarre dès maintenant et qu'il doit nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Après avoir échangé, Monsieur André MASSARD, 1^{er} adjoint, est nommé Coordonnateur Communal.

▶ c. Réunion du 5 mai 2015 organisée par le Scot* du Pays de Brocéliande : Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADDs)

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, présents à la réunion citée ci-dessous, informent l'assemblée de l'avancée du projet de révision du Scot.

D'après les informations obtenues à ce jour, la commune de Quédillac pourrait être classée en « pôle de proximité ». Les élus s'interrogent sur les conséquences de ce classement, notamment en matière de densité de constructions...

Pour rappel, le lotissement Les Forges où les petites surfaces des terrains ne se vendent pas sur notre commune :

- L'obligation de respecter les contraintes du SCOT et du PLU liées à la densité (économie de foncier), font que certains lots ont de très petites surfaces, qui semble-t-il, auront beaucoup de mal à trouver preneurs et pourraient bloquer l'achèvement de la première tranche du lotissement.

Monsieur le Maire précise que nous devons suivre de très près la révision actuelle du SCOT, afin de se faire entendre et défendre nos intérêts communaux. Il a encouragé les élus à participer à la réunion publique du 28 mai à Iffendic.

▶ d. Retour sur la formation urbanisme relative à l'aménagement durable

Monsieur André MASSARD et Madame Blandine RÉGEARD ont assisté à la formation urbanisme sur l'aménagement durable.

La journée s'est appuyée sur des exemples concrets et un atelier de conception de quartiers par petits groupes. Les échanges et le dialogue ont eu une place importante dans le contenu de la formation.

Les sujets abordés ont été :

- Les enjeux de développement durable pour le territoire
- Les nouvelles formes urbaines, la question de la densité de l'habitat et de la consommation de l'espace
- Les enjeux du renouvellement urbain, de la vitalité des centres-bourgs, les circulations douces et connexions des espaces urbanisés aux équipements, services et commerces.

Cette journée de formation sera complétée par une journée de visites de réalisations communales (le 5 juin prochain).

Départ de Christine LEPEIGNEUL à 22h30

QUESTIONS DIVERSES

▶ PRÉAU POUR LES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT, RUE DE MÉDRÉAC

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été budgétisé la construction d'un préau pour les vestiaires du terrain de foot, rue de Médréac. Un 1^{er} devis a été fourni par James CHEROT de Plumaugat pour la somme de 6 468,80 € HT. Un 2^{ème} devis est en attente.

A l'occasion de l'assemblée générale du foot, la section a sollicité sa construction pendant la période estivale. Une déclaration préalable va être envoyée au service de la D.D.T.M pour instruction, dans la semaine.

▶ DATES A RETENIR

27/05/2015 : Commission Communication (ordre du jour : site internet et bulletin municipal)

05/06/2015 : Forum des associations

06/06/2015 : Remise officielle des numéros des villages

10/06/2015 : Commission des chemins

12/06/2015 : Pot de départ de Sara

▶ FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Familles Rurales sur son désengagement officiel à la gestion de la bibliothèque.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant une délibération (n°2015-30), la séance est levée à 23h20.